

haine des uns envers les autres, où l'on a vécu une guerre de sept ans et demi au cours de laquelle le sang coulait dans les rues, pour avoir l'indépendance. On a obtenu l'indépendance, mais ce haut dignitaire me disait: Nous vivons moins bien qu'avant et 90 p. 100 de notre économie est encore entre les mains de la France. Voilà l'indépendance que l'Algérie a obtenue, après avoir fait couler le sang pendant sept ans et demi.

C'est la sorte de lutte que le RIN voudrait instaurer dans la province de Québec, et nous nous refusons, au Canada, et spécialement dans notre province, à suivre ce que l'Europe a fait.

M. Mongrain: Monsieur le président, est-ce que l'honorable député me permettrait de lui poser une question?

M. Caouette: Oui.

M. Mongrain: L'honorable chef du Ralliement créditiste inclut-il dans ses remarques le Ralliement National ou s'il parle seulement du RIN?

M. Caouette: Monsieur le président, si le Ralliement National a des dispositions identiques à celles du RIN, je le mets exactement dans le même sac que le RIN.

Qu'on s'appelle le député de Lapointe (M. Grégoire) ou qui que ce soit, ce n'est pas dans le sang que nous allons sauver le Canada. Ce n'est pas vrai. Nous allons le sauver dans l'entente, dans la compréhension; pas la compréhension seulement dans un coin du pays, mais la compréhension dans tous les coins du Canada.

Monsieur le président, que des députés de langue anglaise, qui nous viennent de l'Ouest ou des provinces Maritimes, essaient de comprendre notre point de vue comme nous comprenons le leur, dans la province de Québec, et l'on verra que tout ira bien, même dans la circonscription d'York-Humber.

Monsieur le président, c'est un point sur lequel . . .

M. Thomas (Maisonneuve-Rosemont): L'honorable député d'York-Humber (M. Cowan) n'a pas compris . . .

[Traduction]

M. Caouette: Je n'ai dit qu'une chose: que lorsque nos députés anglophones de l'Ouest, du centre du Canada et des Maritimes comprendront ceux d'entre nous qui viennent du Québec, comme nous les comprenons, la collaboration et l'entente régneront—même dans la circonscription d'York-Humber.

M. Cowan: Cette collaboration et cette compréhension vous sont acquises dès maintenant dans York-Humber.

[M. Caouette.]

[Français]

M. Caouette: Monsieur le président, je voulais appeler l'attention du ministre de la Justice sur ces faits qui prennent feu et lieu dans la province de Québec. On ne semble pas garantir quoi que ce soit à ceux qui sont molestés ou à ceux qui sont attaqués par cette sorte de nouveaux sauvages modernes; on ne semble pas s'intéresser aux conséquences de leurs actes. On détériore la propriété publique, on détériore les propriétés privées et l'on passe par là-dessus.

• (9.00 p.m.)

Il me semble que l'on devrait agir. Je ne veux pas, je le répète, empêcher quelqu'un de se joindre au RIN s'il le veut—s'il veut perdre son temps qu'il en fasse partie—seulement qu'il n'ait pas le droit, par exemple, de s'attaquer à la propriété des autres. De la dictature, nous n'en voulons pas plus de la part du RIN que de la part de n'importe quelle autre organisation.

Maintenant, monsieur le président, ceci dit, on a parlé tout à l'heure de la peine de mort, et j'appuie les propos tenus par mon préopinant, l'honorable député d'Edmonton-Strathcona (M. Nugent). L'honorable député disait qu'il était lui-même en faveur de l'abolition de la peine de mort lorsqu'un vote fut pris au Parlement, ici, un vote libre, et à ce moment-là, celui-ci s'est déclaré en faveur de son maintien. Et c'est un fait que le gouvernement s'est royalement fiché du vote pris à la Chambre des communes. On veut tellement jouer avec cette question du vote libre, que l'on nous en annonce un autre, d'ici quelques semaines.

Alors, est-ce qu'on essaye, dans le moment, de préparer un vote libre qui n'en serait pas un? Moi, je tiens, présentement un référendum dans mon comté sur la question de la peine de mort et du séparatisme pour connaître l'opinion de mes électeurs.

Quant à la peine de mort, sur 856 réponses reçues, 475 favorisent le maintien de la peine de mort, 310 préfèrent l'abolition et 71 sont indécis; il répondent au député: faites ce que vous voudrez. Voilà le résultat jusqu'à présent sur 856 réponses reçues. Donc, c'est dire que les opinions sont passablement partagées; 475 à 381, il n'y a pas 100 de différence entre ceux qui en favorisent le maintien et ceux qui en favorisent l'abolition. Seulement, un fait demeure, monsieur le président, c'est que lorsqu'un vote est pris, ici, à la Chambre des communes, un vote libre, que le Parlement décide par vote majoritaire du maintien de la peine de mort, à ce moment-là, je crois que le gouvernement doit tenir compte du résultat de ce vote.

On nous annonce qu'on présentera un amendement à l'effet que si un policier ou un